

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 08 Novembre 2021 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**21/095/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 5<sup>ème</sup> répartition 2021 - Approbation de conventions - Budget primitif 2021.**

21-37596-DS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagé dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc.

- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bonne pour la santé.

- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer.

- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Par délibération n°21/0172/VDV du 2 avril 2021, le Conseil Municipal a voté un premier versement de subventions aux associations sportives conventionnées.

Par délibération n°21/0329/VDV du 21 mai 2021, le Conseil Municipal a voté un deuxième versement de subventions aux associations sportives conventionnées.

Par délibération n°21/0503/VDV du 9 juillet 2021, le Conseil Municipal a voté un troisième versement de subventions aux associations sportives conventionnées.

Par délibération n°21/0652/VDV du 1<sup>er</sup> octobre 2021, le Conseil Municipal a voté un quatrième versement de subventions aux associations sportives conventionnées.

Dans ce cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposé ci-dessus, il convient d'effectuer une cinquième répartition d'un montant global de 309 300 Euros dont 11 500 Euros pour les associations de notre Secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Sont approuvées les conventions ci-annexées avec les associations sportives suivantes ainsi que les subventions proposées.

Mairie du 6 <sup>ème</sup> secteur 11/12 <sup>ème</sup> arrondissements	Euros
Les Archers des Trois Lucs 39, boulevard Alfred Blachère – 13012 Marseille EX017214 : Fonctionnement Budget prévisionnel : 48 000 Euros	4 000
Provence Boxe Française 136, traverse de la Martine – Villa 106 – 13011 Marseille EX016988 : Fonctionnement Budget prévisionnel : 34 500 Euros	3 000
Savate Club Valentine 153, route des Trois Lucs – 13011 Marseille EX017106 : Fonctionnement Budget prévisionnel : 92 500 Euros	3 000
Vélo Club de Marseille 39, traverse Gaston de Flotte – 13012 Marseille EX017153 : Fonctionnement Budget prévisionnel : 13 295 Euros	1 500

**ARTICLE 2** Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habillé à signer les conventions susvisées.

**ARTICLE 4** La dépense correspondante d'un montant de 309 300 Euros dont 11 500 Euros pour les associations de notre Secteur sera imputée sur le Budget Primitif 2021 – DS 51502 – fonction 40 – nature 6574.1 – action 20190701.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**